

Objet: Séance CER-E 2.5.2019 / révision de la loi sur le travail
Liste de diffusion: Membres de la CER-E et secretariat

Mesdames, Messieurs les membres de la CER-E,

L'alliance réflexion suisse, la plate-forme pour une politique des employés et Promotion Santé Suisse souhaitent vous inciter à discuter à nouveau, de façon ciblée, du contenu de l'initiative parlementaire Graber (16.414 modèle de temps de travail annuel) le 2 mai 2019.

La consultation et son rapport ont montré que l'association des deux initiatives parlementaires Graber (16.414 modèle de temps de travail annuel) et Keller-Sutter (16.423 temps de travail basé sur la confiance) est source de malentendus. La prise de position du Conseil fédéral en date du 18 avril 2019 et l'évaluation de la consultation font trop peu référence à cet état de fait. En revanche, le Conseil fédéral mentionne, à juste titre, les principaux aspects de la praticabilité dans l'exécution et de la protection de la santé.

La saisie du temps de travail constitue un élément essentiel pour une gestion efficace de la santé en entreprise. Promotion Santé Suisse, la plate-forme pour une politique des employés et l'alliance réflexion suisse s'engagent en faveur d'une gestion efficace de la santé en entreprise, laquelle doit être garantie pour les spécialistes et les collaborateurs exerçant une fonction dirigeante dans le cadre d'un modèle de temps de travail annuel (initiative parlementaire Graber), ce grâce à la sensibilisation, à la formation continue et au contrôle dans la pratique, ainsi qu'à l'ajout de quelques précisions dans le projet de loi proposé (remplacement entre autres de formulations contraignantes par des formulations potestatives).

De plus, il convient de préciser quels collaborateurs auront droit au modèle de temps de travail annuel proposé, afin d'assurer une sécurité juridique et de permettre une exécution efficace dans les cantons (lesquels sont tributaires de la saisie du temps de travail et de termes précis). Outre préciser le cercle des personnes concernées, il faudrait garantir que les personnes non concernées ne soient pas affectées par le modèle proposé, afin que, dans les secteurs réglementés par des conventions collectives de travail, le compromis adopté entre les partenaires sociaux sur la renonciation à la saisie du temps de travail perdure.

L'alliance réflexion suisse, la plate-forme pour une politique des employés et Promotion Santé Suisse souhaitent contribuer à un nouveau monde du travail qui assume ses responsabilités. D'avance, nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces réflexions lors de votre séance qui se tiendra le 2 mai prochain, et vous adressons, Mesdames, Messieurs les membres de la CER-E, nos salutations les meilleures.

Marius Klauser, directeur
alliance réflexion suisse

www.alliance-reflexion-suisse.ch

Jürg Eggenberger, directeur ASC
plate-forme pour une
politique des employés

www.kfmv.ch/plattform

Thomas Mattig, directeur
Promotion Santé Suisse

www.promotionsante.ch